

Bertrand Trachsel ; Anne-Catherine Menétrey-Savary  
Octobre 2016

---

## **Infoprisons se plonge dans l'histoire d'un détenu que les autorités ont tardé à libérer.**

En juin 2015, Infoprisons recevait un message d'un citoyen vaudois indigné par le refus de rendre sa liberté à un détenu. Condamné à perpétuité pour meurtre et abus sexuels, ce dernier avait demandé à bénéficier d'une libération conditionnelle, comme c'est l'usage après quinze ans de prison, quand les rapports d'évaluation du comportement et de la dangerosité sont bons. Bertrand Trachsel a rencontré notre interlocuteur à plusieurs reprises ainsi que le détenu. Un an plus tard, ce dernier vient d'être libéré, quatre mois après la décision positive des juges d'application des peines. Interview.

En juin 2015, Infoprisons recevait un message d'un citoyen vaudois indigné par le refus de libérer un détenu condamné à perpétuité pour meurtre et abus sexuels, comme il est d'usage, après quinze ans de prison, quand les rapports d'évaluation du comportement et de la dangerosité sont bons. Il déplorait que les juges d'application des peines ne fassent pas état des éléments positifs contenus dans ces rapports, ni de l'évolution du détenu, ni de ses projets pour sa réinsertion. Il estimait cette situation injuste et arbitraire et souhaitait nous le faire savoir.

### [Art. 86 2. Exécution des peines privatives de liberté / Libération conditionnelle / a. Octroi](#)

#### *Libération conditionnelle*

##### *a. Octroi*

<sup>1</sup> *L'autorité compétente libère conditionnellement le détenu qui a subi les deux tiers de sa peine, mais au moins trois mois de détention, si son comportement durant l'exécution de la peine ne s'y oppose pas et s'il n'y a pas lieu de craindre qu'il ne commette de nouveaux crimes ou de nouveaux délits.*

<sup>2</sup> *L'autorité compétente examine d'office si le détenu peut être libéré conditionnellement. Elle demande un rapport à la direction de l'établissement. Le détenu doit être entendu.*

<sup>3</sup> *Si elle a refusé la libération conditionnelle, l'autorité compétente doit réexaminer sa décision au moins une fois par an.*

<sup>4</sup> *Exceptionnellement, le détenu qui a subi la moitié de sa peine, mais au moins trois mois de détention, peut être libéré conditionnellement si des circonstances extraordinaires qui tiennent à sa personne le justifient.*

<sup>5</sup> *En cas de condamnation à vie, la libération conditionnelle peut intervenir au plus tôt après quinze ans dans le cas prévu à l'al. 1 et après dix ans dans le cas prévu à l'al. 4.*

Bertrand Trachsel a pris contact avec ce correspondant. Une année plus tard, il a rencontré notre interlocuteur plusieurs fois, ainsi que le détenu et son avocat. Il dispose aujourd'hui d'une masse d'informations, et l'affaire promet de se développer comme un véritable feuilleton, dont il est d'une certaine manière devenu lui-même un personnage. C'est ce personnage que nous avons décidé d'interviewer dans une démarche qui tranche sur nos habituels articles, dossiers et synthèses centrés sur l'actualité. L'occasion de concentrer la réflexion, non plus seulement sur l'enfermement, mais aussi sur le crime qui l'a motivé et l'espoir de réhabilitation qui le justifie. La décision de libération conditionnelle est tombée en août 2016. Elle a été rendue effective à fin octobre. L'interview, elle, a été réalisée le 22.09.16

**Infoprison:** *Qu'est-ce qui t'a poussé à investir autant d'énergie dans cette affaire, et quelle utilité y vois-tu pour le travail d'Infoprison?*

Quand je suis arrivé dans le groupe, je me sentais comme un retraité qui a un peu perdu son militantisme! Le domaine de la prison m'intéresse en soi, parce que je suis un ancien professionnel de l'éducation. A ce titre, j'ai parfois côtoyé des jeunes qui étaient en taule. Il me semblait que je pouvais être utile à Infoprison non pas pour écrire, mais pour explorer d'autres domaines à ma portée, ou organiser d'autres actions, comme la manifestation Foucault par exemple.

Dans les premiers temps, je suis allé à la rencontre de deux ou trois travailleurs sociaux, des gardiens de prisons, un maître d'atelier, bref, des professionnels du domaine. C'était intéressant et ça m'a donné toutes sortes d'idées. Je pense qu'il faudrait dégager du temps et de l'énergie pour écouter ce qu'ils ont à dire et y faire écho dans le bulletin. Surtout le syndicat des agents de détention. Petit à petit, je me suis senti de nouveau comme un professionnel de l'éducation spécialisée, ce que je fus pendant vingt-cinq ans, au Québec et en Suisse.

La demande d'aide de X.<sup>1</sup>, qui a des liens d'amitié depuis plus de vingt ans avec la personne incarcérée, a éveillé ma curiosité et je me suis lancé dans cette relation parce que je n'ai pas eu souvent l'occasion de rencontrer des gens comme ce couple, qui m'a impressionné par sa perspicacité et son engagement dans le long terme. Finalement j'ai pris plaisir à ces rencontres, et je trouve que l'accompagnement d'un détenu par des proches est aussi intéressant que la situation du détenu lui-même. Une relation d'empathie s'est établie. Bien sûr, Infoprison ne fait pas de l'action sociale, mais nous avons tout intérêt à nous plonger dans cet univers, parce que ce qui nous caractérise, c'est non seulement une compétence intellectuelle, mais aussi une expérience politique, un engagement, une vision critique. Infoprison pourrait être un groupe qu'on sollicite, comme X. l'a fait. Nous sommes parfaitement libres, liés à aucun parti ni à aucun groupe, quel qu'il soit.

### **Se trouver face à un meurtrier**

**Infoprison:** *On peut comprendre qu'une relation chaleureuse et emphatique se soit installée entre le couple X. et toi. Mais il y a aussi un homme lourdement condamné pour des crimes graves...*

C'est vrai qu'après avoir examiné le dossier et lu le texte du jugement, j'ai rapidement réalisé que pour la première fois de ma vie, professionnelle ou non, je me trouvais face à une personne qui avait commis un crime horrible, un meurtre, et même deux crimes puisqu'il y avait eu en plus des abus sexuels. Pire, cet homme avait tenté de camoufler ses actes pour échapper à la justice. C'est

---

<sup>1</sup> Notre interlocuteur a demandé l'anonymat pour que la personne incarcérée ne puisse pas être identifiée

impressionnant et j'ai été surpris de découvrir mes sentiments à son égard. Ce n'est pas la même chose que de lire des articles. Malaise? Fascination? Non, ni l'un ni l'autre. J'ai pensé à Infoprison, qui se centre sur la prison, en me disant que le crime, c'est autre chose, une autre histoire. L'histoire d'une personne en chair et en os, et pas un article de loi! Surtout quand on est en face de celui qui l'a commis.

**Infoprison:** *Mais alors comment font X. et sa femme, qui accompagnent cet homme depuis si longtemps ?*

Justement, leur histoire est intéressante parce qu'ils connaissaient cet homme avant qu'il commette ses crimes. Ce n'est pas comme un aumônier qui travaille dans la prison et qui ne connaît que les condamnés et pas ce qu'ils étaient auparavant. Avec le couple X., ce qui est étonnant c'est la longueur de leur engagement, leur apparente ouverture par rapport à cette histoire, leur désarroi, leur émotivité. Cet homme était leur ami, au point que quand ils ont été informés des menaces au couteau qu'il proférait à l'égard de sa compagne, on s'étonne qu'ils n'aient rien entrepris pour alerter la police ou pour tirer la sonnette d'alarme. A partir de la demande d'aide qu'il nous a adressée pour dénoncer une injustice, j'ai été surpris de découvrir cet aspect. Il faut se rendre compte qu'avant qu'un ami ne devienne un criminel, il y a une relation d'amitié, non seulement avec lui, mais avec toute sa famille, ses enfants, ses proches. X. n'est donc pas centré sur le crime, mais sur la situation globale actuelle, passée et future de quelqu'un qui lui est proche. C'est ce qui explique son engagement et l'énergie qu'il dépense pour le soutenir.

*Infoprison: D'une certaine manière on pourrait dire la même chose de toi! Toi aussi tu as dépensé beaucoup d'énergie dans cette affaire. Il s'agissait de répondre à une demande d'aide et pas de t'engager de manière aussi intense.*

Très honnêtement ma motivation était et reste encore liée à la question de savoir ce que cette situation pouvait apporter à Infoprison et à l'analyse de la prison. Au moment du refus de la libération conditionnelle de mai 2015, j'en étais à me demander quel rôle je pouvais jouer dans ce groupe. Je pensais pouvoir être utile en éclairant un chapitre intéressant sur l'enfermement et son adéquation pour un cas comme celui-ci. Quel est l'effet de la prison sur un homme incarcéré pendant seize ans? Pour quels résultats? La rencontre avec X. et son épouse a modifié mon projet d'analyse parce que j'ai particulièrement apprécié cette relation et ce partage avec eux.

### **Seize ans de prison: dans quel état en sort-on?**

**Infoprison:** *Alors quelle analyse fais-tu? La prison a-t-elle été utile? Peut-elle l'être? Est-ce que ce détenu se porte mieux aujourd'hui?*

Je n'ai absolument pas la possibilité de répondre à cette question. Je ne sais pas. Les arguments de la justice pour refuser une libération je ne peux ni les confirmer ni les infirmer. Je ne peux simplement pas écarter l'idée d'un risque de récidive. Le problème est ailleurs. Ce qui m'a passionné c'est d'acquérir une connaissance un peu plus précise, un peu plus pointue, un peu plus personnelle sur une personne particulière. Pour moi, ça va beaucoup plus loin que des lectures d'articles et de livres. Les juges ont-ils eu raison de se méfier? Je ne dis pas cela. Ma question porte sur le moment et la manière d'accepter un risque en libérant quelqu'un. Quelle différence y a-t-il entre le jugement d'aujourd'hui, où la libération est accordée, et celui de l'année dernière? C'est difficile de le savoir. On a l'impression que les débats et les échanges entre les autorités et les juges sont probablement intellectuellement irréprochables, mais qu'ils se rapportent à une situation générale de la justice pénale et de l'exécution des peines plutôt qu'à celle d'un individu particulier. On peut même penser que si on analysait les décisions concernant dix prisonniers, tous différents mais condamnés pour les mêmes actes il y a seize ans, on ne trouverait aucune différence.

Pour avoir rencontré professionnellement des prisonniers au Québec ou en Suisse, et au vu de ma modeste expérience de la prison pour des problèmes militaires, qui m'a permis de la vivre de l'intérieur, je suis très sceptique sur son utilité, que ce soit pour trois ans, trois mois ou à perpétuité. La seule chose importante, c'est l'analyse de ce qui a amené les gens à commettre des délits, quels qu'ils soient, ou à devenir des criminels. L'important c'est de connaître leur capacité de changer de comportement et de manière d'être. La prison peut déclencher une réflexion sur les actes qu'ils ont commis, mais c'est souvent le contraire qui se passe: elle entraîne une fermeture de l'individu et l'amène à tricher en permanence. Tricher par rapport à l'extérieur, par rapport à ses codétenus, par rapport au milieu professionnel de la prison, par rapport à l'autorité pénitentiaire. La prison est un lieu fermé. Certes il y en a qui sont ouvertes, mais les gens sont enfermés, même avec un bracelet électronique, même avec une semi-liberté et une cellule pour dormir chaque nuit. La prison n'est pas faite pour un animal humain.

**Infoprisons:** *Tricher? Qu'entends-tu par là?*

Cela signifie qu'à tout moment le détenu doit imaginer quelle est la bonne attitude pour être apprécié, pour marquer des points. Et la tricherie va être différente selon qu'il s'adresse au réseau amical ou familial, au réseau professionnel de la prison ou à ses des codétenus. Il y a un besoin de plaire, un besoin d'en rajouter, un besoin de se montrer de bonne humeur et conciliant. Il y a un discours adapté pour chaque personnage. Par exemple, le détenu dont on parle affirme avec aplomb: « ils veulent ma peau, ils ne l'auront pas ». Si j'étais journaliste, j'irai volontiers faire une enquête dans son pays une fois qu'il sera libéré, pour voir si son discours a changé. J'aimerais lui poser quelques questions auxquelles il ne répondra jamais tant qu'il est en prison. Aujourd'hui, s'il ne trichait pas, il dirait peut-être que tout ça lui est égal, qu'il va partir dans son pays, qu'il retrouvera peut-être une femme et que tout ira bien. C'est alors que tout pourrait recommencer! En fait, nous ne pouvons pas savoir qui il est vraiment, même ses proches, ses amis, son avocat, ne le savent pas. Il pourrait sortir avec des idées de vengeance atroces, mais aussi avec une autodiscipline qui rendrait cette vengeance purement cérébrale, sans passage à l'acte. Cette énergie, qu'il cache si bien, il l'exprime peut-être dans son travail au pénitencier, où il se montre très actif. Je crois qu'il a évolué, mais peut-être que s'il ne trichait pas, il se montrerait dangereux. Ou peut-être tel qu'il dit être: un type sans danger, un type qui ne comprend pas pourquoi il a commis l'irréparable, qui ne reconnaît pas le macho qu'il était et le tueur qu'il fut. Mais quand on dit « je ne comprends pas », ça signifie qu'on n'a pas beaucoup avancé sur l'analyse du passage à l'acte.

**Infoprisons:** *Tu dis « je ne sais pas qui il est », et en même temps tu le crois quand il prétend qu'il n'est pas dangereux, c'est un peu contradictoire, non?*

Pour autant que l'information que j'ai reçue soit exacte, son comportement en tant que travailleur en atelier ou avec ses co-détenus ne présente aucun problème. Les rapports font état d'une personne qui se contrôle et qui maîtrise la situation. A ma connaissance il n'y a eu aucune bagarre en prison, aucune illégalité. Mais que signifie être un prisonnier parfait? Il travaille pour sa sortie et il est devenu un gars qui fait ce qu'on lui dit de faire et qui n'a aucun intérêt à faire autrement. Il se comporte selon ce qu'on attend de lui. On ne lui a laissé que peu de marge à l'extérieur. On lui a refusé les sorties qu'il réclamait, notamment celle où il aurait pu être seul pendant 24 heures, tout en lui refusant ensuite sa libération parce qu'il n'a pas pu faire ses preuves à l'extérieur! Pourtant il a quand même eu des sorties durant lesquelles il aurait pu mille fois péter un câble ou s'évader. Il ne l'a pas fait!

**Infoprisons:** *N'est-ce pas curieux que les autorités soient si regardantes sur cette libération alors que ce détenu va être expulsé? D'une certaine façon, on pourrait penser que le risque de récidive est secondaire puisqu'il ne mettra plus notre sécurité en danger?*

Oui, mais ce serait immoral! Cet homme dit qu'il espère retrouver une compagne dans son pays: et s'il lui fait subir le même sort que la précédente? Pour revenir à sa dangerosité, il faut souligner l'importance du suivi de son ami X. Sa perspicacité et la durée de cet accompagnement font qu'on

dispose d'une évaluation plus fiable de son évolution. X. fait-il preuve de candeur? On peut se poser la question, mais sa persévérance, malgré la découverte du crime, apporte des éléments aussi solides que les rapports des psy ou de la prison. En réalité, si ce condamné bénéficie aujourd'hui d'une libération conditionnelle, celle-ci repose sur des considérations de routine, selon des schémas connus: cet individu ne présente aucune pathologie et il a un comportement qui paraît totalement normal. Au cours de ces seize ans de prison, il aurait pu piquer des colères, faire une tentative de suicide, mais rien de tel ne s'est passé. Pourtant, dans sa vie d'avant son crime, il avait des problèmes d'intégration, il n'avait pas de formation et connaissait des difficultés financières. Il faisait partie de ces gens qui vivent dans un environnement marqué par une certaine culture et qui sont à un âge où un passage à l'acte devient possible. Aujourd'hui, on est en face d'un homme conscient de son âge, de ses apprentissages, de ses projets, qui explique qu'il en a marre qu'on lui repose sans cesse les mêmes questions à propos de son crime. Il aimerait qu'on prenne en considération ce qu'il est aujourd'hui. C'est une évolution intéressante. L'année dernière, le collège des juges trouvait ses projets d'avenir inconsistants ou peu réalistes, or il dispose d'un savoir-faire acquis en prison, d'un appui familial concret dans son pays, d'un terrain et de moyens pour monter une petite entreprise: est-ce que ça ne vaut pas la peine d'essayer? Moi je dis que oui.

**Infoprison:** *Ce détenu proteste contre le fait qu'on revient toujours sur ses crimes, mais n'est-ce pas le rôle de la prison? Elle punit un acte. Elle veut une expiation. Elle attend de l'auteur qu'il finisse par reconnaître qu'il est un criminel.*

Le paradoxe c'est que quand les juges lui posent cette question il fond en larmes et dit « oui, je suis prêt à faire quelques chose pour me faire pardonner ». Mais ils ne le croient pas ou jugent son remord insuffisant. Qu'est-ce qu'il leur faut de plus? En même temps, quand il dit « J'aimerais bien qu'on s'intéresse à ce que je suis maintenant », c'est aussi le rôle de la prison d'en tenir compte et d'évaluer le changement et le risque de récidive. Le détenu se sent dans une voie sans issue. Là encore, il y a des codes de conduite que son avocat essaie de lui transmettre, afin qu'il utilise les mots exacts que les juges attendent. Je ne sais pas s'il s'agit d'expiation ou simplement de préoccupations pratiques: il doit juste dire qu'il ne commettra plus jamais de tels crimes. On peut le croire, mais le passé n'est pas révolu, et le futur est lourd de menace. Pour ce prisonnier, les risques sont faibles, mais pas nuls.

### **Refuser une libération après quinze ans, alors que c'est l'usage, est-ce une injustice?**

Pour une condamnation à perpétuité, la libération peut intervenir après quinze ans; ensuite il doit y avoir un réexamen chaque année. Cet homme est resté enfermé seize ans: on ne peut pas dire qu'il y a un déni de justice. Dans ma vie professionnelle, j'ai plutôt connu des petits délinquants, dont certains étaient contents d'être au chaud en prison pour l'hiver. Je n'ai aucune expérience des grands criminels. Mais à partir de mes observations, de celles de X. et des proches du détenu, de celles des professionnels de la prison, je pense pouvoir dire qu'au-delà de seize ans, la prison ne peut plus rien faire pour lui: ni de prétendues mesures de réinsertion ni une thérapie capable de métamorphoser le personnage. On ouvre la porte, on le laisse partir et on se tait, en espérant qu'il n'arrivera rien de grave.

**Infoprison:** *On dit souvent que plus la peine de prison est longue, plus il y a risque de récidive, parce que le détenu qui sort après des années d'enfermement a perdu sa capacité de vivre de façon autonome.*

La prison a des effets secondaires négatifs, et, justement quelqu'un qui est capable de tenir seize ans sans péter les plombs prouve qu'il est solide! Mais avec l'expiation attendue du crime, on entre dans une sorte de robotisation. On peut garder quelqu'un en prison à vie, c'est faisable. Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'une condamnation à la prison à vie équivaut à une peine de mort. Mais si on enferme mille personnes dans les mêmes conditions dans la même période, certaines s'enlèveront la

vie et d'autres acquerront une certaine sagesse: Ils se contenteront d'avoir de l'eau et du pain, et une capacité de vivre tranquille et de penser. Pour ce qui est de notre détenu, je dirais que si on disposait d'une technologie efficace pour mesurer les risques, j'entrerais en matière sur un prolongement de la durée. Mais pour cet homme-là, je considère qu'il méritait la libération même après quinze ans de taule, parce qu'il avait changé.

**Infoprison:** *Considères-tu qu'il a bénéficié d'une bonne préparation à sa sortie?*

Je pense quand même que la réinsertion passe par le milieu ouvert, le foyer, le travail de jour et la semi-liberté, et ceci quel que soit le délit ou le crime commis. Ce qu'il n'a pas eu. Qu'il s'agisse d'un délit routier grave, de menaces, d'un braquage ou d'un meurtre, la transformation de l'individu, pour qu'il puisse vivre en société, passe par d'autres moyens que la prison. Par exemple, maintenant, notre homme a un problème de santé: il est souvent en arrêt de travail, certificat médical à l'appui. Dans un tel cas, n'a-t-on rien d'autre à offrir qu'une cellule? Il aurait aussi voulu avoir une aide d'un psychologue indépendant de la prison, mais ce n'est pas possible. Cette demande ne visait pas le thérapeute interne à l'établissement, qui a des bonnes compétences et des moyens d'intervention, mais qui opère « en costume prison » si on peut dire.

Il faut surtout mentionner la formation professionnelle que ce détenu a reçue, car il n'en avait aucune. Il a été actif dans plusieurs ateliers, il a trouvé un job qui lui convenait, qu'il était capable de faire et auquel il a pu s'identifier. En plus, cette activité lui donnait un peu de liberté et la possibilité de sortir des quatre murs de sa cellule. Dans ce sens, on ne peut pas dire que « la prison c'est nul ! ». Mais sans ces ateliers, on peut tuer quelqu'un! D'une certaine manière, il n'est pas exclu de penser que cet homme est plus heureux maintenant qu'autrefois, même avant ses crimes; c'est d'ailleurs pour cela que je ne crois pas à une récidive. Ce n'est plus le même homme. Il a pu faire face, sans se révolter ni se déprimer, à des difficultés et des déconvenues, notamment le fait que certains de ses proches n'ont plus donné signe de vie. Il semble aujourd'hui plus équilibré, mais il faudrait le voir dans cinq ou dix ans pour une analyse sur la durée. Si sa réinsertion a réussi, représente-t-il un cas exceptionnel ou est-ce la norme? C'est difficile à dire.

**Infoprison:** *Pourrait-on revenir sur la question des sentiments qu'on peut éprouver face à un criminel? Quand on lit le dossier de ce monsieur, on est horrifié par la gravité de ses crimes: est-ce qu'il mérite qu'on lui consacre autant d'attention, de moyens et d'énergie? Est-ce que tu as dû lutter contre tes réactions de rejet?*

Absolument! Je me suis déjà posé la question à propos de X. Mais lui agit en fonction d'une conviction religieuse, ce qui n'est pas mon cas. Je le rejoins cependant en ce sens que nous ne sommes pas dans un rôle de juge. La personne emprisonnée a aussi droit à autre chose que de la haine, autre chose que de l'agressivité ou un rejet; un droit au pardon. Ne serait-ce que parce que beaucoup de coupables ont souvent d'abord été des victimes.

**Infoprison:** *En définitive ce sentiment d'injustice et d'arbitraire dont X. faisait état dans son message à propos de ceux qui ont le pouvoir de décision, l'éprouves-tu aussi?*

Non! Je ne parlerais pas d'un arbitraire ciblé, mais plutôt d'une bureaucratie et d'un modèle de fonctionnement qui ne tient pas compte de la personne. Pour les détenus, tout dépend des relations humaines qu'ils peuvent construire, avec un psy, un avocat, un travailleur social, un agent de détention. C'est toujours l'humain qui devrait prendre le dessus. D'ailleurs, ce qui frappe dans son dossier, c'est la divergence de vues entre les responsables de l'exécution des peines, y compris la Commission interdisciplinaire consultative (dangerosité) et le collège des juges d'application des peines, qui ne suit pas les préavis positifs que les premiers lui ont remis. Le problème, c'est qu'avec les affaires qui ont bouleversé l'opinion, les juges sont sur leurs gardes: les décisions politiques prises au plus haut niveau visant à renforcer la sécurité s'appliquent à tout le monde sans tenir compte des cas particuliers et les libérations sont plus rares. Pour avoir parlé avec cet homme, mais aussi avec

des professionnels de la prison rencontrés à l'extérieur, je me rends compte qu'il y a dans les prisons des intervenants incroyablement rigides, voire racistes.

Ces rencontres m'ont donc appris beaucoup. Je ne suis pas juge, mais si je l'avais été pour le cas de ce détenu il serait dehors depuis longtemps, avec un apprentissage de trois ans pour préparer la sortie. La punition est exécutée!

*Comme on peut s'en rendre compte par les déclarations de Bertrand Trachsel, rencontrer un criminel représente une démarche plus complexe que d'analyser des textes de loi ou des données statistiques et suscite des commentaires nuancés. Etait-il juste de refuser la libération conditionnelle en 2015 et de l'accepter en 2016? Le risque de récidive est-il toujours présent? La prison a-t-elle eu un effet positif? Le sentiment d'arbitraire et d'injustice exprimé par l'interlocuteur qui nous avait contactés est-il partagé? A toutes ces questions, Bertrand n'apporte pas de réponses tranchées. Cela montre bien, à notre niveau de non-spécialistes, la difficulté à laquelle sont confrontés les juges qui doivent se prononcer, y compris et surtout lorsque les évaluations des professionnels de terrain sont favorables au détenu, alors que l'opinion et le pouvoir politique exigent davantage de précautions et de garanties de sécurité.*